



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère
de l'Éducation nationale

00003459

N°.....MEN/SG/DEMSG/PK/os

Dakar, le

125 OCT 2021

Le Ministre

Objet : systématisation des Progressions harmonisées et des Évaluations à Épreuves standardisées (PHARES)

Mesdames, Messieurs les Inspecteurs

Dans le souci de promouvoir un pilotage cohérent et efficace des enseignements apprentissages afin d'améliorer les performances des élèves, conformément aux orientations du Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (PAQUET), je vous fais parvenir le Dispositif national de mise en œuvre des PHARES.

Celui-ci intègre des outils opérationnels de planification, de suivi-évaluation et de remédiation. Il vise, précisément, la systématisation, dans toutes les Académies, des progressions harmonisées et des évaluations à épreuves standardisées et la détection précoce d'élèves en difficulté d'apprentissage pour leur apporter les remédiations nécessaires.

En conséquence, je vous engage à mettre en œuvre ce dispositif dans vos Académies.

J'attache beaucoup de prix à l'exécution correcte de la présente.

PJ : le dispositif national de mise en œuvre des PHARES

**À Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs d'Académie**



Mamadou TALLA